

J'entends parler de réforme des retraites, qu'est-ce que cela peut changer pour moi et mon activité en tant que travailleur non salarié ?

La réforme du système de retraite repose sur deux changements majeurs : un système désormais universel et à points.

Mais les travailleurs non salariés devraient bénéficier d'un régime de cotisations adapté.



Qu'est-il envisagé ?

Le gouvernement souhaite créer un système universel, à points, avec un taux de cotisation de 28% pour les assurés et leurs employeurs privés ou publics.

L'âge minimum de départ à la retraite est maintenu à 62 ans. Selon le gouvernement, les travailleurs indépendants bénéficieront d'un régime de cotisations adapté. A cotisation égale, ils auront le même nombre de points.

De son côté, le Conseil d'orientation des retraites émet deux possibilités pour les TNS : cotiser sur une assiette de revenus bruts et non nets comme c'est actuellement le cas ; mettre en place un minimum de pension inférieur à celui des salariés.

Qu'est-ce que cela change pour moi et mon activité ?

Cette réforme concerne tous les Français (travailleurs du privé, public, salariés ou indépendants). En revanche, elle ne concerne pas les retraités actuels ni les personnes qui seront à moins de 5 ans de l'âge de départ en retraite au moment de l'adoption de la loi.

Les différentes réformes de retraite menées depuis 1993 ont tendance à rogner sur le niveau des pensions, si bien qu'aujourd'hui, une retraite sur dix est financée par les réserves des régimes de retraite. Demain, c'est une retraite sur six qui pourra être concernée. Dans ce contexte, la baisse des pensions pour les futurs retraités est inéluctable.

Cet enjeu est d'autant plus grands pour les travailleurs non salariés, qui partent déjà avec un niveau de cotisation et de restitution plus faibles.

Quelle est la situation actuelle ?

Actuellement, les travailleurs non salariés bénéficient de règles particulières pour leur retraite. Ils cotisent moins que les salariés ou les fonctionnaires et ont donc des pensions de retraite inférieures